

PROVINCE DE QUÉBEC43^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 4 JUIN 2024

CABINET DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE*Québec, le 4 juin 2024*

Aujourd'hui, à treize heures quarante, il a plu à Son Excellence la Lieutenant-gouverneure de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 56 Loi portant sur la réforme du droit de la famille et instituant le régime d'union parentale

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence la Lieutenant-gouverneure.